

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

502 du 12 Septembre 2011

● **HISTOIRE SOCIALE**

- Commémoration Châteaubriant 23 octobre 2011. P. 2-3

● **FORMATION SYNDICALE**

- 3^{ème} semaine Fédérale, programme & inscription. P. 4

● **SOCIÉTÉ**

- Communiqué de presse de la FNIC CGT
(projet de construction d'un pipeline entre la France et l'Europe du Nord.) P. 5

● **FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Illettrisme au travail, un fléau à combattre. P. 6-7

● **VIE SYNDICALE - ORGA**

- Liste des syndicats n'ayant RIEN REGLE en 2010. P. 8
- Dossier détachable Commandes-Cotisations 2012. P. 9-12

● **VIE FÉDÉRALE**

- Tableau des présences aux réunions du CEF. P. 13

● **COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS**

- Analyse de la directive Comités d'Entreprise Européens. P. 14-15

● **ACTUALITÉS**

- La cotisation sociale. P. 16-18

● **NVO**

- Bon de commande du guide "retraites". P. 19

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0313 S 06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

● COMMANDITAIRES DES MARTYRS "FÉDÉRAUX" DE CHÂTEAUBRIANT ET DE LA BLISIÈRE...

Le grand patronat français avait depuis une vingtaine d'années choisi son camp !

Il y a 70 ans, le 22 octobre 1941, 27 résistants étaient fusillés à Châteaubriant.

La demande des autorités allemandes d'exécuter des otages fait suite à l'attentat du 21 août 1941 du futur Colonel Fabien abattant un aspirant de la Kriegsmarine au métro Barbès Rochechouart et de l'exécution du Colonel allemand Hotz à Nantes par un groupe de jeunes résistants.

Le gouvernement de l'époque utilise un certain nombre de lois, décrets, mis en place par l'ancien gouvernement Daladier, Ramadier.... Blum, Président du Conseil (*Premier ministre chef du gouvernement*), citons entre autres :

- ☞ Décret Daladier du 21 avril 1939 tendant à réprimer la propagande étrangère ;
- ☞ du 1^{er} septembre 1939 réprimant la publication de nature à exercer une influence fâcheuse sur l'armée et les populations ;
- ☞ du 26 septembre 1939, décision de la dissolution du Parti Communiste et des Organisations qui s'y rattachent ;
- ☞ du 18 novembre relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la Défense Nationale et la Sécurité Publique ;
- ☞ du 9 avril décret loi Sérol requérant la peine mort contre les communistes.....

De Secrétaire d'État à la Production industrielle dans le gouvernement de Vichy, Pierre Pucheu devient d'abord secrétaire d'État à l'Intérieur (*18 juillet 1941*) puis ministre de l'Intérieur le 11 août.

Il sera le créateur des Sections spéciales, jugeant les "terroristes" et des Groupes Mobiles de Réserve (GMR).

Pierre Pucheu et Joseph Barthélemy mettent en place un tribunal spécialisé le 22 août (*la loi est antidatée du 14 pour l'apparence de ne pas suivre les ordres de l'occupant*), les Sections spéciales.

Elles sont spécialement chargées de réprimer les activités communistes et anarchistes, et jugent en dernières instances (*sans possibilité d'appel*).

La première décision de cette juridiction sera la condamnation à mort de deux communistes Emile Bastard et André Bréchet et d'un marchand ambulant juif con-

damné pour faux papiers, Abraham Trzebrucki.

Les trois étaient déjà emprisonnés le jour de l'attentat. Ils sont exécutés le 28 août.

Concernant Châteaubriant, il a été établi que les services du Ministère de l'Intérieur ont communiqué aux autorités allemandes une liste de 80 internés.

Au final, 27 fusillés (*communistes*) le seront à Châteaubriant, 16 à Nantes, 5 au Mont Valérien, 9 à la Blisière le 15 décembre 1941.

Parmi ceux-ci, **Jean Poulmarc'h**, secrétaire de la Fédération CGT des Produits Chimiques, **Victor Renelle** un des fondateurs du syndicat des techniciens et ingénieurs des Industries Chimiques en 1935, du syndicat national des ingénieurs chefs de service des Industries Chimiques en 1939, précurseur du SNICIC.

Quatre autres militants CGT seront fusillés, Désiré **Granet** (*secrétaire de la Fédération des papiers et cartons*), Charles **Michels** (*Fédération des cuirs*), Jean-Pierre **Timbaud** (*secrétaire de la Fédération de la Métallurgie*), Jules **Vercruysse** (*Fédération des textiles*).

Le 15 décembre 1941 à la Blisière forêt de Juigné des Moutiers (*à l'est de Châteaubriant*) **René Perrouault**, secrétaire de la Fédération CGT des produits Chimiques, sera fusillé à son tour.

Il faut noter que les fusillés du 22 octobre sont partis du camp de Choisel. Mais les allemands n'ont pas compté sur la combativité des militants qui ont chanté la Marseillaise en traversant Châteaubriant, alertant du coup la population....

Effet inverse pour les Allemands qui du coup, pour le 15 décembre, ont choisi la Blisière, lieu évitant de traverser Châteaubriant !

Ce n'est évidemment pas un hasard si parmi les otages désignés par le gouvernement de Vichy et son ministre de l'intérieur, figurent des camarades militants et responsables de la CGT, le patronat de l'époque ayant dû "subir" les mouvements populaires de 1936, et vu remettre en cause un instant ses prérogatives.

Comme le soulignera Fernand Grenier : "Pucheu sait combien d'années de luttes quotidiennes sont nécessaires pour former des dirigeants de Fédérations syndicales ouvrières, comme Michels, Timbaud, Poulmarc'h, Granet, Vercruysse. Le misérable calcul. Inscire ceux-là en première place des hommes à fusiller, c'est amputer la classe ouvrière. Les autorités allemandes vont rendre service à la grande bourgeoisie française en rayant du monde des vivants les meilleurs de ceux qui la combattent"... !!!!

Pierre Pucheu, comme beaucoup dans le gouvernement issu de la défaite (*programmée de 1940*) a des liens avec la synarchie* par le biais du groupe Worms.

Les 200 familles, essentiellement des gros banquiers et industriels, ont commencé de soutenir les ligues fascistes en France dès le début des années 20.

Ce sont d'ailleurs les mêmes, leurs homologues, qui ont financé le parti nazi en Allemagne. Ancien membre du PPF, que la Banque Worms aura contribué à créer suite à la victoire du front populaire, il le quittera en 1937 pour devenir un des hauts employés de la dite Banque, il sera un des rares patrons collaborationnistes à être fusillé en mars 1944.

Avant d'œuvrer au sein des ligues, Pierre Pucheu avait dirigé les établissements Jappy (*contrôlé par le groupe Worms*) et a été chargé de la création du Cartel européen de l'acier, entre autres. Jacques Barnaud de la même banque (*délégué général aux Relations économiques franco-allemande jusqu'en fin 1942*) sera aussi inculpé d'intelligence avec l'ennemi.

A ces hommes nous pourrions en ajouter nombres d'autres, dirigeants d'entreprises, politiques, militaires, journalistes, élus, religieux... Concernant les Industries Chimiques, citons les Gillet (*Rhône-Poulenc*), Painvin (*Pechiney*), Georges Claude (*Air Liquide*), Maxime Vaillant (*Thérapiex*), Schueller (*L'Oréal*) et Pierre Michelin.

La fusillade des otages fut le premier massacre collectif commis en France.

La liste des hommes à fusiller, fournie aux nazis par Pucheu, illustra cette phrase tristement célèbre "**Plutôt Hitler que le Front populaire.**"

* **Synarchie** : autorité détenue par plusieurs chefs à la fois (synonyme : oligarchie). Une oligarchie est une forme de gouvernement dirigé par un petit groupe de personnes qui forment une classe dominante. L'oligarchie peut être faite des meilleurs ("aristocratie" au sens étymologique), des plus riches (ploutocratie), des technocrates (technocratie), des Anciens (gérontocratie), de ceux qui bénéficient de la force ou de tout autre pouvoir de fait.

Le 23 octobre 2011, c'est aux trois dirigeants de la Fédération, assassinés à Châteaubriant, que nous rendrons hommage et dont nous honorerons le courage et la force de l'engagement qui les ont conduits à l'emprisonnement et à la mort.

Mais à travers eux, ce sont les quelque deux cents camarades, membres de la direction fédérale ou simples adhérents de syndicats de toutes les régions de France, dont nous rappellerons la lutte ; comme **René Perrouault, Victor Renelle et Jean Poulmarc'h**, ils se sont élevés contre la barbarie et chacun d'entre eux a joué un rôle fondamental pour chasser l'occupant.

Ils n'ignoraient pas le risque qu'ils prenaient en entrant en résistance : beaucoup ont été torturés avant d'être exécutés ou déportés, ils ont tout donné, tout perdu.

La synarchie, en tant que groupe influant la politique de l'entre deux guerres œuvre à côté des ligues d'extrême droite, et d'autres groupes comme la Cagoule, pour l'avènement d'un régime fort : ce sera Vichy.

Ces militants de la Fédération, ces hommes et ces femmes ne méritent pas qu'on oublie ce pour quoi, au péril de leur vie, ils ont pris tous les risques.

Ils n'ont pas renié leurs idéaux et les complices de l'occupant nazi le leur ont fait payer.

Nous devons être nombreux le 23 octobre 2011 à Châteaubriant.

Par notre présence massive, nous démontrerons que leur idéal de justice et de paix est le nôtre, que nous ne sommes pas prêts à laisser détruire ce pour quoi ils se sont battus, qu'aujourd'hui, comme alors, nous sommes fondamentalement attachés à la solidarité, la fraternité, la liberté.

Une évocation historique et artistique fera revivre les événements qui ont conduit à la fusillade : elle permettra aux plus jeunes de s'approprier cette histoire que certains ont essayé de dévoyer et de détourner à leur profit.

DIMANCHE 23 OCTOBRE 2011 à CHÂTEAUBRIANT

Cérémonie à La Blisière à partir de 9h30, Grand rassemblement à 14 H

17 h 30 : Débat avec le CFJ

Pour ne pas oublier et rester dignes d'eux, le Collectif Fédéral des Jeunes de la FNIC CGT vous invite au débat "**La jeunesse d'aujourd'hui dans les luttes, en référence à l'histoire**", en présence d'Odette Nilès, Présidente de l'Amicale.

● STAGE NIVEAU 3 (SEMAINE FÉDÉRALE) À COURCELLE, DU 14 AU 18 NOVEMBRE 2011.

Dans la continuité du stage de base et du stage de base approfondissement, ce stage permettra aux militants de comprendre l'utilité de la Fédération, de connaître ses champs d'intervention, son activité en lien avec les branches, son rôle au niveau des conventions collectives, la place de la Fédération dans la CGT.

Dernier Avis

Durée : 5 jours.

Programme :

- 1^{er} jour : La Fédération, sa structure, ses finances, ses branches.
L'entreprise européenne, activité internationale.
- 2^e jour : Contexte industriel des branches.
Les évolutions économiques, les axes revendicatifs, critères de gestion de l'entreprise, gérer autrement, est-ce possible ?
- 3^e jour : Sécurité/Précarité/Environnement, rôle de la CGT.
La sous-traitance.
- 4^e jour : Les différents niveaux de négociation.
Salaires/Emploi/Formation Professionnelle.
Les revendications en cohérence avec la Fédération.
La protection sociale.
- 5^e jour : Consolider et faire évoluer la CGT dont nous avons besoin.



Bulletin d'inscription **Stage Niveau 3** **Courcelle du lundi 14 au vendredi 18 novembre 2011.**

NOM & Prénom

Adresse

CP

Localité



Fax

E-mail

A retourner à la FNIC CGT - Case 429 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil cedex - fax : 01.48.18.80.35 - e-mail : fnic@cgt.fr



Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

À L'ATTENTION DE LA PRESSE ÉCRITE ET ORALE

Communiqué

Communiqué de la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT donnant la position de la CGT sur le projet de construction d'un pipeline pétrochimique entre la France et l'Europe du Nord.

Communiqué de presse

En octobre 2010, dans le prolongement des États généraux de l'Industrie, le Ministre de l'époque M. Estrosi annonçait à la sortie du premier comité stratégique de la filière chimie et matériaux, sa quasi-certitude de la construction du pipeline pétrochimique européen dans le prolongement du pipeline existant entre Carling et Ludwigshafen (Allemagne).

Plus précisément, il s'agirait de créer deux "tuyaux" par ce projet de pipeline européen reliant l'Europe du Nord au bassin de l'étang de Berre : **un pour l'éthylène et l'autre pour le propylène.**

Plusieurs groupes industriels à la fois concurrents et partenaires opèrent sur cet axe à partir de raffineries, complexes chimiques et pétrochimiques : Total, Ineos, Arkema, Solvay, dont dépendent des milliers d'emplois directs et indirects et plus largement l'activité économique de plusieurs régions.

Le projet de pipeline européen, loin d'être nouveau, doit être analysé au regard des objectifs, de ses impacts, dans le contexte industriel d'aujourd'hui, tenir compte de l'arrêt de l'unité de sty-rène et du vapocraqueur n° 2 de Carling qui est devenu effectif, sans écarter plusieurs annonces récentes sur les incertitudes des activités de raffinage et de pétrochimie en France (*fermeture de Reichstett, mise en vente de la raffinerie de LyondellBasell, entrée de Petrochina dans la raffinerie d'Ineos Lavera, etc*).

Réunis le 1^{er} avril 2011 au siège de la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT, les délégués centraux CGT des groupes concernés et les syndicats CGT des établissements de Total Feyzin (69) ; d'Ineos Lavera (13) et Sarralbe (57) ; d'Arkema St Auban (06) ; Fos (13), Jarrie (38) et Carling (57) ; de Solvay Tavaux (39) ; de TPF Carling (57), ont décidé de mandater le cabinet d'expertise Cidecos afin d'étudier les impacts économiques sociaux et industriels de ce projet de pipeline.

Ce vendredi 24 juin 2011 sur la base du rapport final du cabinet Cidecos, les syndicats CGT concernés et la FNIC CGT sont en mesure d'émettre un avis négatif à la construction de ce pipeline pour les motifs suivants :

- La construction du pipeline n'a aucune utilité puisqu'il n'y a pas de déficit en éthylène, bien au contraire, avec une capacité de 230 000 tonnes disponibles, situation qui appelle les différents acteurs (*Ineos, Solvay, Arkema...*) à investir dans de nouvelles capacités pour les utiliser et ainsi conforter l'ensemble de la filière.
- Il est indispensable que le groupe Total (TPF) et Ineos cessent leur jeu de "poker menteur" et s'accordent sur le prix de l'éthylène.
- La construction de ce pipeline remettrait en cause l'existence du vapocraqueur n° 1 de Carling qui produit y compris du propylène pour alimenter Arkema, menaçant ainsi l'avenir de nos industries et ses emplois.
- Le pipeline d'éthylène entre Carling et Ludwigshafen provoquerait un excédent de disponibilité d'éthylène et une perte de compétitivité pour les vapocraqueurs de Carling et Feyzin, précarisant l'avenir de ces deux sites. Ces éléments confirment que la construction de ce pipeline pourrait servir de justification au groupe Total pour décider leur fermeture avec tous les impacts économiques et sociaux qui en découleraient.

Par ailleurs ce projet de pipeline est assorti de sollicitations de fonds publics pour financer sa construction. **Au regard des profits générés dans les différents groupes, la CGT s'oppose à ce que des fonds publics français, européens, ou régionaux, soient engagés pour la réalisation de ce pipeline.** Position renforcée au regard des conséquences catastrophiques sur l'activité économique et l'emploi sur les bassins d'emploi qu'engendrerait sa construction.

La CGT va adresser le rapport de l'étude Cidecos, son analyse et sa position motivée au Ministère de l'industrie et aux différents acteurs économiques sociaux et politiques concernés.

Fait à Montreuil, le 29 juin 2011.

Contact : Charles FOULARD : 06.25.50.48.04

● ILLETTRISME AU TRAVAIL : UN FLÉAU À COMBATTRE.

L'ampleur du phénomène

Selon une enquête de l'Insee de 2004, l'illettrisme touche 3,1 millions de personnes, soit 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France.

Parmi elles, 57 % ont un emploi. Si l'on ajoute les personnes qui n'ont pas été scolarisées en France, c'est 12 % de la population âgée de 18 à 65 ans qui est en difficulté avec l'écrit, soit 4,5 millions de personnes.

Il est donc quasiment certain que dans notre entourage, en particulier notre entourage professionnel, nous connaissons des personnes en situation d'illettrisme, même si nous ne le savons pas.

L'illettrisme, c'est quoi ?

L'**illettrisme** désigne la situation d'une personne qui a été scolarisée, mais qui n'a pas acquis, ou a perdu, la maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul et des savoirs de base pour être autonome dans des situations simples de la vie quotidienne.

L'illettrisme est donc à distinguer de l'**analphabétisme** qui désigne la situation de personnes n'ayant jamais été scolarisées.

Enfin, l'illettrisme ne concerne **pas principalement les migrants** et leurs enfants : en France, parmi les personnes illettrées de 18 à 65 ans, celles qui ont été scolarisées en France sont deux fois plus nombreuses que celles qui n'ont pas été scolarisées en France.

Autant dire que la problématique de l'illettrisme dépasse largement celle de l'apprentissage du français par les populations migrantes.

L'illettrisme n'est pas synonyme d'absence de compétences.

La majorité des personnes illettrées ont un emploi et les personnes illettrées peuvent montrer de grandes compétences dans leur métier.

Faire face aux situations de la vie quotidienne sans avoir recours à l'écrit exige beaucoup de courage et de volonté, et la mise en place d'habiles stratégies de contournement.

Les causes de l'illettrisme

Les deux causes majeures de l'illettrisme sont premièrement la non acquisition, ou l'acquisition fragile, de la maîtrise de la langue écrite à l'école, notamment du fait de conditions socio-économiques difficiles.

Mais il peut être également dû à une **perte** des maîtrises et des savoirs au cours de la vie professionnelle, faute de les avoir mis en pratique après la fin de sa scolarité.

Cette deuxième cause explique en partie pourquoi, contrairement aux idées reçues, l'illettrisme augmente avec l'âge. Elle explique également que toutes les personnes illettrées ne sont pas sans diplôme.

L'importance de ce problème s'explique enfin par la difficulté à en parler.

S'il est aujourd'hui largement reconnu que trop d'élèves sortent du système scolaire sans maîtrise suffisante de la lecture et de l'écriture, l'illettrisme demeure un sujet **tabou** à l'entreprise, pour lequel il n'existe ni dispositif systématique de détection, ni moyens à la hauteur des enjeux.

Pourquoi combattre l'illettrisme ?

- ☞ L'illettrisme **rend très difficile l'insertion** des personnes dans la société et pour l'accès à un emploi. Or, d'après le dernier rapport "Illettrisme et emploi" du Conseil d'Orientation de l'Emploi, l'illettrisme augmente chaque année, ce qui démontre que le phénomène est sous évalué ou négligé. Comme l'indique ce rapport, la lutte contre l'illettrisme ne peut être pleinement efficace que si elle n'est pas uniquement curative, mais aussi **préventive**.
- ☞ Un nombre croissant d'illettrés **n'ont plus** aujourd'hui **accès à des emplois dits non qualifiés**. La part des salariés recevant leurs instructions de travail exclusivement de vive voix diminue régulièrement, alors que la part de ceux qui reçoivent des instructions importantes par écrit augmente.
- ☞ L'illettrisme est un **obstacle au maintien dans l'emploi** : les restructurations des entreprises, la flexibilité, la polyvalence, l'exigence de "*reporting*", les procédures qualité avec leur lot de modes opératoires, fiches d'autocontrôle, notices d'utilisation, etc., amènent de nouvelles manières de travailler où l'écrit joue un rôle essentiel.
- ☞ L'illettrisme est un **obstacle à la progression professionnelle** : difficile d'accepter un nouveau poste, de se reconverter dans un monde où le modèle de l'emploi à vie se raréfie.

Les propositions CGT

- L'acquisition à l'âge adulte étant plus difficile que quand on est jeune, il est essentiel que **l'Éducation nationale** assume mieux sa mission première, avec des enseignants formés et correctement rémunérés, en nombre suffisant. L'accord interprofessionnel du 7 janvier 2009 prévoit également un "droit à la formation initiale différée", qui doit être mis en œuvre, avec de réels moyens, par l'Éducation nationale.
- **Les moyens** octroyés à la lutte contre l'illettrisme doivent être **drastiquement augmentés** : le rôle de **Pôle emploi** étant primordial, tant dans la détection des situations que dans l'offre de formation, ses moyens doivent être revus à la hausse, ce qui n'est pas du tout la tendance actuelle. Il faut savoir qu'en 2011, Pôle emploi n'a assuré que 40.000 formations "Compétences clés", **soit moins** que le flux des jeunes en grande difficulté qui arrivent sur le marché du travail **chaque année**, sans compter le "stock" de salariés et de privés d'emploi en situation d'illettrisme, qui représentent 2 millions de personnes, soit 50 fois plus.
- Des **accords cadres** entre les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (*collectent et redistribuent les fonds de la formation professionnelle*) et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme doivent être conclus. Il en existe déjà quelques uns, mais aucun dans nos branches professionnelles des industries chimiques.
- Pour **combattre l'illettrisme à l'entreprise**, il faut déjà mettre en place un dispositif efficace de détection des situations d'illettrisme, permettant à tous les **salariés, y compris sous-traitants**, d'évaluer de manière fréquente et régulière leur niveau en matière de compétences fondamentales. Un dispositif qui ne fasse pas voir cette question comme une anomalie ou un sujet de honte, mais comme un sujet de qualification ayant pleinement sa place dans le cadre de la formation professionnelle.
- Il faut enfin que **nos syndicats s'emparent de cette question**, en abordant le sujet avec les salariés d'abord, dans les Instances représentatives du personnel, dans les négociations sur la formation professionnelle.

La bataille contre l'illettrisme est une lutte permanente. Elle doit être menée avec assiduité pour assurer à chacun la dignité et son insertion dans son milieu professionnel et dans la société.

Liens utiles :

Rapport du C.O.E. : http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_illettrisme_-_30_11_10.pdf

Site de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme : <http://www.anlci.gouv.fr>

● LISTE DES SYNDICATS N'AYANT RIEN REGLÉ EN 2010.

Identifiant	Libelle		
2 381 001	U.L. HIRSON	60 670 002	INERIS VERNEUIL
3	DECORETALGE	60 684 099	ARKEMA RETRAITES VILLERS ST PA
3 185 002	OMEGA MONTLUCON	61	U.L. FLERS
7	EURECAT LA VOULTE	61	MEKAPHARM ARGENTAN
7 064 002	LEORAT LE CHEYLARD FD TEXTILE	61 246 031	BOUTEAUX MALE
7 319 002	U.L. PRIVAS 07	62 105 031	FERMOBA FILTRABAT ANNEZIN
8 341 001	TRELLEBORG POIX TERRON	62 178 001	U.L. BRUAY LA BUISSIERE
11	U.L. LIMOUX	62 263 031	KNAUF NORD DAINVILLE
11 069 003	U.L. CARCASSONNE	63 193 001	EUROPHARTECH LEMPDES
11 304 099	FORMICA RETRAITES QUILLAN	64	CERP LORRAINE LONS UL PAU
13 004 001	SOLVAY SALIN DE GIRAUD	64 102 031	LEDA PRODUCTION
13 077 001	ALBEMARLE CHEM. PORT DE BOUC	66	U.L. ESTAGEL
13 201 001	U.L. MARSEILLE CENTRE VILLE	67 482 032	JOHNSON CONTROLS ROTH
13 215 002	CAMI - G.M.C.	67 519 001	LANXESS LA WANTZENAU
15	WORLD MINERALS MURAT (en sommeil ud)	68 334 002	ALBEMARLE PPC THANN
16	ROUSSELOT ANGOULEME	69	U.L. LYON 7 ET 8 ARRT
17 028 032	DEFI 22 AYTRE	69 163 031	SEPEREF QUINCIEUX
17 434 002	U.L. SURGERES	69 259 005	CARBONE SAVOIE VENISSIEUX
20	U.L. AJACCIO	71	U.L. AUTUN
21	SPPH QUETIGNY	71 351 031	MAYET PIERRE DE BRESSE
23	U.L. LA SOUTERRAINE	72	ALCETEX PRECIGNE
23 096 001	U.D. C.G.T. GUERET	72 181 005	U.L. CGT LE MANS
26	U.L. PIERRELATTE	73 253 001	METAUX SPECIAUX MOUTIERS
26 165 001	HAUPT LIVRON	75	U.L. PARIS 13
26 198 001	U.L. MONTELMAR	75 118 001	UL PARIS 18
27 375 031	RECTICEL LOUVIERS	77 000 004	SANOFI AVENTIS DIST. M L VALLEE
28 085 010	NOVO NORDISK PHARMACEUTIQUE	77 108 002	MOTUL CHELLES UL CHELLES
28 134 004	U.L. DREUX	77 211 002	GRANDE PAROISSE GRANDPUITS
28 140 031	SEALED AIR EPERNON	80	UNITHER AMIENS
29 004 031	ISOBOX BARBIER	80 021 003	PROCTER ET GAMBLE
30	U.L. VILLENEUVE LES AVIGNON	80 021 006	DUNLOP AMIENS
31 555 002	L.A.M. TOULOUSE	80 021 007	GOODYEAR AMIENS
32 462 031	GERS - TUBES VIC FEZENSAC	80 021 014	JPR AMIENS
33	U.L. LIBOURNE	80 368 001	U.L. VIMEU BRESLE
34 038 001	MEDICAL TUBING LE BOUSQUET ORB	80 542 001	SIRAL TATE & LYLE F.ST NICAISE
34 172 007	CHAUVIN LABOR. MONTPELLIER	84 053 031	GERFLOR PROVENCE GRILLON
35 206 031	VISTEON NOYAL SUR SEICHE	85	U.L. LES SABLES D OLLONNE
35 278 001	C.E.R.P. ST GREGOIRE	87 085 009	FUJII FILM LIMOGES
37	USR TOURS	87 085 032	COPIREL LIMOGES
37 063 001	BONAR FLOORS	88	N.B. PLASTURGIE PARRAIN NESTLE
37 261 005	O.C.P. TOURS	88 089 001	TOILTECH EX YERAMEX La CHAPELLE DT.BRUYERE
38 416 031	ITW FASTEX GR ST MARCELLIN	89 345 001	DYNAPLAST ST FLORENTIN
38 425 002	TREDI LE PEAGE DE ROUSSILLON	89 206 031	SEALED AIR JOIGNY
38 449 002	S.P.P.H. ST QUENTIN FALLAVIER	89 387 031	MOLLERTECH SENS
38 537 001	GESSIL ST QUENTIN FALLAVIER	90 010 002	U.D. BELFORT 90
39 198 032	MAINE FERMETURES DOLE	91	U.L. BRETAGNE
39 286 031	RPC EX MOB MOIRANS EN MONTAGNE	91	U.L. CORBEIL
39 478 032	GRAND PERRET ST CLAUDE	92	U.L. NEUILLY SUR SEINE
40 310 031	VERIPLAST EX AUTOBAR SOUSTONS	92 026 003	U.L. COURBEVOIE
47 001 002	U.P.S.A. AGEN	92	U.L. RUEIL MALMAISON
48	U.L. ST CHELY D APCHER	93	U.L. ROMAINVILLE
50 025 002	U.L. AVRANCHES	93 071 004	U.L. PARIS NORD II SEVRAN (AVON)
51 269 031	NOBEL PLASTIQUE	94	U.L. ARCUEIL
51 454 099	SARLINO RETRAITE REIMS	94	U.L. RUNGIS POUR ABOIT
52 114 001	BOTTES LE CHAMEAU CHATEAUVILLA	95 051 001	U.L. BEAUCHAMP/TAVERNY/PIERREL
56 165 002	U.L. PLOERMEL	95 252 001	U.L. MONTIGNY
59	BEFESA VALERA GRAVELINES	95 612 001	CHIMEX LE THILLAY
59	HYODALL France BERTRY (ul cambrai)		
59 447 001	U.L. ONNAING		
59 512 002	PENNEL INDUSTRIES ROUBAIX		
59 586 031	MAINETTI TEMPLEUVE		
60 471 031	S.V.E. NOYON		

Cotisations «Commandes 2012»



Ce dossier s'adresse :

► aux **Responsables de la Vie Syndicale—Secrétaire et Trésorier du syndicat** pour passer la **Commande des timbres syndicaux 2012** (pages 1 et 2) auprès de la Fédération,

► à chaque **Syndiqué** qui se verra remettre un questionnaire (pages 3 et 4) le concernant où figure un **barème de cotisations** afin qu'il détermine son taux de cotisation fixé suivant son salaire mensuel.

● Point ORGA du syndicat

NOM de l'Entreprise

Son Adresse

CP

Ville

Branche d'activité :

- Chimie
- Pétrole
- Caoutchouc
- Plasturgie
- Instruments à écrire
- Navigation de plaisance

- ☐ • Industrie Pharmaceutique
- ☐ • Droguerie
- ☐ • Répartition Pharmaceutique
- ☐ • Officines
- ☐ • Laboratoires d'Analyses Médicales
- ☐ • Négoce et prestations de services



Code NAF

4 chiffres

1 lettre

● Le syndicat **cgt**—les responsables de la **vie syndicale**

Le SECRETAIRE GÉNÉRAL

Nom

Prénom

Son Adresse

CP

Ville



Le TRESORIER

Nom

Prénom

Son Adresse

CP

Ville



● La **Syndicalisation** et représentativité **cgt**

Nombre de salariés



Nombre de syndiqués



Nombre adhésions nouvelles 2011



Elections professionnelles,
(CE 1^{er} tour), la CGT représente globalement



% Voix élus

1^{er} collège ► % Voix élus

2^{ème} collège ► % Voix élus

3^{ème} collège ► % Voix élus

Code du syndicat **FNIC CGT**

Code **CoGéTise CGT**

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner vos commandes **avant le 15 novembre 2011**. Après cette date, le matériel sera expédié suivant les critères de votre commande 2011 à la condition qu'il ait été dûment réglé à la Fédération.

OUVRIERS / EMPLOYÉS			
COMMANDE FNI 2012		COMMANDE TIMBRES 2012	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
11,00		11,00	
11,50		11,50	
12,00		12,00	
12,50		12,50	
13,00		13,00	
13,50		13,50	
14,00		14,00	
14,50		14,50	
15,00		15,00	
16,00		16,00	
17,00		17,00	
18,00		18,00	
20,00		20,00	
22,00		22,00	
24,00		24,00	
26,00		26,00	
28,00		28,00	
+		+	
TOTAL		TOTAL	

ACTIFS : un FNI plus onze cotisations mensuelles

U F I C T			
COMMANDE FNI 2012		COMMANDE TIMBRES 2012	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
17,00		17,00	
18,00		18,00	
20,00		20,00	
22,00		22,00	
24,00		24,00	
26,00		26,00	
28,00		28,00	
30,00		30,00	
32,00		32,00	
34,00		34,00	
36,00		36,00	
38,00		38,00	
+		+	
TOTAL		TOTAL	

ACTIFS : un FNI plus onze cotisations mensuelles

Nom du Syndicat (entreprise)

Coordonnées TRESORIER du Syndicat

Nom

Prénom

Adresse

CP

Ville

RETRAITÉS			
COMMANDE FNI 2012		COMMANDE TIMBRES 2012	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
6,50		6,50	
7,00		7,00	
7,50		7,50	
8,00		8,00	
8,50		8,50	
9,00		9,00	
9,50		9,50	
10,00		10,00	
10,50		10,50	
11,00		11,00	
11,50		11,50	
12,00		12,00	
12,50		12,50	
13,00		13,00	
13,50		13,50	
14,00		14,00	
14,50		14,50	
15,00		15,00	
16,00		16,00	
17,00		17,00	
18,00		18,00	
20,00		20,00	
22,00		22,00	
+		+	
TOTAL		TOTAL	

RETRAITÉS : un FNI plus onze cotisations mensuelles

RÉDUITS *			
COMMANDE FNI 2012		COMMANDE TIMBRES 2012	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
Ouvrier		8,50	
8,50			
UFICT		12,00	
12,00			

* Syndiqués en situation particulière (mi-temps par exemple)

Ce questionnaire est établi pour que chaque syndiqué détermine son taux de cotisation pour l'année 2012.

Au travers de cette sollicitation, deux grandes questions sont posées :

1. Gagner de nouveaux syndiqués pour construire la mobilisation et gagner les luttes.
2. Définir son taux de cotisation en faisant l'effort de se rapprocher des dispositions statutaires.

Pour les actifs ► 1% de la rémunération nette moyenne annuelle.

Pour les retraités ► 0,5 % ou plus de la pension, ou retraite mensuelle (régime de base + complémentaire), étape pour arriver au 1%.

Le syndicat tire sa force du nombre de ses adhérents et du montant des cotisations qui lui permettent :

- D'assurer sa vie démocratique et indépendante.
- De donner à toutes les structures de la CGT les moyens de leur action.

Vous connaissez maintenant les buts et objectifs de ce questionnaire. Celui-ci, dûment complété, est à remettre aux responsables de la vie syndicale du syndicat, votre collecteur CGT, trésorier ou au secrétaire du syndicat.

Pour se donner les moyens de construire les ripostes les plus larges, pour faire face aux atteintes orchestrées par le patronat et le gouvernement, **le renforcement de la CGT est incontournable !**

Nous vous invitons à proposer à votre tour l'adhésion CGT en utilisant le **bulletin d'adhésion** ci-dessous. Plus que jamais, la syndicalisation est l'affaire de toutes et de tous. Nous sommes certains de pouvoir compter sur votre contribution.

Bulletin d'adhésion



Je souhaite adhérer à la CGT

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Nom de l'entreprise

Secteur d'activité

Je souhaite adhérer à la CGT

Bulletin à remettre à un militant CGT où à renvoyer à la **FNIC CGT** – case 429—263, rue de Paris—93514 Montreuil cedex

Coordonnées du SYNDIQUÉ

Nom

Prénom

Date de naissance

J

M

A

Nom de l'entreprise

Adresse professionnelle

CP Ville

Site

Atelier

Service

Coefficient

Nom du COLLECTEUR CGT

J'opte pour le **Prélèvement Automatique des Cotisations (PAC)**, c'est simple, régulier, discret, efficace, et cela facilite la tâche de nos militants collecteurs.

Je coche la case correspondant à mon choix :

Salarié ☐

Retraité ☐

Prélèvement tous les :

2 mois ☐

3 mois ☐

6 mois ☐

12 mois ☐

Signature

Pour le financement et le renforcement de la CGT, sur la base du barème indicatif ci-dessous, je décide de ma cotisation 2012. (je coche la case correspondant à ma décision)

Je suis ACTIF,

Ma rémunération mensuelle moyenne est de :

 €

Je décide de cotiser, en 2012 à :

 €

Je suis RETRAITÉ,

Le montant de ma retraite, ou pension, étant de :

 €

Je décide de cotiser, en 2012 à :

 €

Barème OUVRIERS / EMPLOYÉS				
1 + 11 timbres mensuels				
Salaire mensuel/€				Cotisation mensuelle/€
de	1075	à	1124	11,00
de	1125	à	1174	11,50
de	1175	à	1224	12,00
de	1225	à	1274	12,50
de	1275	à	1324	13,00
de	1325	à	1374	13,50
de	1375	à	1424	14,00
de	1425	à	1474	14,50
de	1475	à	1549	15,00
de	1550	à	1649	16,00
de	1650	à	1749	17,00
de	1750	à	1899	18,00
de	1900	à	2099	20,00
de	2100	à	2299	22,00
de	2300	à	2499	24,00
de	2500	à	2699	26,00
Au-delà de 2700 €				28,00 et +

Barème RETRAITÉS				
1 + 11 timbres mensuels				
Salaire mensuel/€				Cotisation mensuelle/€
1er taux				6,50
de	1350	à	1449	7,00
de	1450	à	1549	7,50
de	1550	à	1649	8,00
de	1650	à	1749	8,50
de	1750	à	1849	9,00
de	1850	à	1949	9,50
de	1950	à	2049	10,00
de	2050	à	2149	10,50
de	2150	à	2249	11,00
de	2250	à	2349	11,50
de	2350	à	2449	12,00
de	2450	à	2549	12,50
de	2550	à	2699	13,00
Au-delà de 2700 €				13,50 et +

Barème UFICT				
1 + 11 timbres mensuels				
Salaire mensuel/€				Cotisation mensuelle/€
de	1650	à	1749	17,00
de	1750	à	1899	18,00
de	1900	à	2099	20,00
de	2100	à	2299	22,00
de	2300	à	2499	24,00
de	2500	à	2699	26,00
de	2700	à	2899	28,00
de	2900	à	3099	30,00
de	3100	à	3299	32,00
de	3300	à	3499	34,00
de	3500	à	3699	36,00
Au-delà de 3700 €				38,00 et +

Nous vous remercions d'avoir renouvelé votre adhésion et donc votre confiance à la **cgt**.

N'hésitez pas à contacter vos élus et responsables de la vie syndicale de votre syndicat.

Informez-vous **cgt** et demandez les publications fédérales vous concernant.

Liste de présence CEF/CFC
0=Absent - 1=Présent - E=Excusé

NOM/Prénom	29,11,10	30,11,10	11,01,11	22,02,11	04,04,11	05,04,11	10,05,11	21,06,11	05,09,11	06,09,11
AISSANI Sidi Ali	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1
ALLEGRE Serge	E	E	1	1	1	1	E	1	1	1
AMAT Olivier	1	1	E	1	E	E	E	E	E	1
AUVINET Jean-Pierre	1	1	1	1	1	1	1	E	1	1
AVERSA Guy	1	1	1	E	1	1	E	1	E	E
BACHELET Daniel	1	E	1	1	1	1	1	1	1	1
BARBE Dominique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
BIGOT Jacky	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
BIONDI Patrick	1	1	1	1	1	1	1	E	1	1
BIONNE JB	1	E	1	1	1	0	1	1	1	1
BLANCO Manuel	1	1	1	1	1	1	E	1	1	1
BODIN Thierry	0	E	1	1	1	E	E	E	1	1
BONAVENT Florence	1	1	1	1	E	E	1	1	1	1
BUFKENS Ludovic	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
CAZAU Gérard	1	1	E	1	1	1	E	1	E	E
CHAMBON Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1	E	E
COLAS JN	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
COLIBERT Patrick	1	1	E	1	0	E	0	1	E	E
COLOMBEL Anne	E	E	E	1	E	1	E	E	E	E
COPIE Philippe	1	1	1	1	E	1	1	E	1	1
CRAYON Jean-Pierre			1	1	1	E	1	1	E	E
CROQUEFER François	1	1	1	E	1	1	0	E	E	E
DA SILVA Joao Manuel	0	0	E	0	0	0	0	0	0	0
DANJOU Isabelle	1	1	1	E	0	0	0	1	0	0
DHAINAUT Jérôme	1	1	1	1	1	1	1	E	1	1
DUBOIS Bernard	1	1	1	E	1	1	1	1	1	1
FAVEEUW Olivier	1	1	1	E	1	1	E	0	1	1
FOULARD Charles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
FRANCO Cédric	1	E	1	E	1	1	1	1	E	E
GARCIA Saturnin	1	E	1	1	1	1	E	1	1	1
GILLET COLART Claude	1	E	1	1	1	1	1	1	1	1
GRANDAY Christian	0	0	1	E	0	0	0	E	1	1
GREVET Olivier	E	E	E	E	E	E	1	E	E	E
GUILLAUMIN Lilian	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1
HELLIER Gilles	1	1	E	1	E	E	1	1	1	1
HENO Marc	1	1	1	1	1	1	1	E	1	1
HERGAULT Christian	E	E	E	1	1	1	1	1	E	E
JANOT Christophe	E	1	1	1	1	1	1	1	1	1
KRAWCZYK Lionel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LAMOTTE Christian	0	0	0	0	0	E	0	E	1	1
LAURENT Bernard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
LEPINE Emmanuel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
MICHELUCCI JM	E	E	E	0	1	1	1	E	1	1
MONDANGE André								1	1	1
MOREIRA Carlos	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
NARCY Frédéric	1	E	E	E	1	1	1	1	1	1
OZANNE Stéphane	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PEREIRA M Christine	E	1	1	1	1	1	0,5	E	1	1
PERROT Olivier	1	1	1	1	1	1	E	1	E	E
PETIT Daniel	E	E	E	E	E	1	1	E	1	1
PEYRARD Yves	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PRIVE ST LANNE Fabien			1	1	1	1	1	1	1	1
RADAELLI Jean-Marc	1	1	1	1	1	1	0,5	E	1	1
RADY Hicham	1	1	1	0	1	1	E	E	1	1
RIZZI Gilles	1	1	1	1	1	1	E	E	E	E
SARDE Marc	1	1	1	E	1	1	0	E	1	1
SELLINI Eric	1	1	1	1	1	1	0,5	E	1	1
SERVAIN Pascal	1	1	1	1	1	1	E	E	1	1
TAILLEUX Pascal	1	1	1	1	1	1	0,5	1	1	1
THOMAS Gentiane	1	1	1	1	1	1	1	E	E	E
UGHETTO Bernard	1	1	E	1	1	1	1	1	1	1
ULME Eric	1	1	1	1	E	E	1	1	1	1
VANISCOTTE Patrick	1	1	1	1	1	1	E	1	1	1
	92,31%	93,62%	98,00%	90,20%	90,74%	90,57%	79,17%	95,12%	95,92%	96,00%
CFC /62	48	44	49	46	49	48	38	39	47	48
CASANOVA Roger	1	1	1	1	1	1	1	1	E	E
DOMBRET Denis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
DUBOC Dominique	E	E	1	1	1	1	1	1	1	1
	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
/3	2	2	3	3	3	3	3	3	2	2

● TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS.

Le gouvernement vient de transposer la directive de l'Union Européenne 2009/38/CE par ordonnance et décrets qui ont été adressés pour consultation aux partenaires sociaux et au Conseil d'État pour validation.

Comme la plupart des États, le gouvernement a opté pour une transposition de la directive sans reprendre les incitations à renforcer les CE Européens, prévues dans les considérants de la directive.

Lien vers la directive :

<http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:122:0028:0044:FR:PDF>

1 - Le gouvernement français et son allié le MEDEF se sont appuyés sur un courrier commun cosigné du représentant de Business Europe et de la CES lors de la présidence française de l'UE **pour inclure dans l'ordonnance un article anti OPA.**

Article L2341-12 : "le groupe d'entreprise de dimension communautaire qui lance une OPA portant sur le capital d'une entreprise n'est pas tenu de consulter le CEE dans le cadre d'une procédure d'information consultation avant le lancement de l'OPA ; Par contre, il réunit le CEE dans les délais les plus rapprochés suivant la publication de l'offre permettant la présence de ses membres en vue de les informer sur le contenu de l'offre et sur ses conséquences en matière d'emploi."

Cette clause anti-OPA ne respecte nullement le droit fondamental à l'information et la consultation en temps utile et avant que toute décision ne soit prise. Il prive donc le CEE de toute utilité et de tous moyens d'intervention pour anticiper toute réorganisation potentielle de l'entreprise afin de faire des propositions alternatives.

Une mesure réclamée depuis longtemps par les patrons pour concilier le droit boursier et le droit à l'information-consultation.

2 - Pour ce qui est de la transnationalité, c'est-à-dire ce qui motive la compétence du CEE, l'ordonnance s'en tient uniquement au texte de la directive (*voir plus haut*) et ne tient pas compte du considérant 16 qui contient des précisions favorables aux travailleurs, sous prétexte qu'elles "*sont isolés du reste de la directive*".

Le considérant 16 prévoit que le caractère transnational d'une question doit être déterminé en prenant compte tant l'étendue des effets potentiels de celle-ci, que le niveau de direction et de représentation qu'elle implique.

A cette fin, sont considérées comme transnationales les questions qui touchent l'ensemble de l'entreprise ou au moins deux États membres. Ceci inclut des questions qui indépendamment du nombre d'États concernés, ont de l'importance pour les travailleurs européens, s'agissant de l'ampleur de l'impact potentiel ou qui impliquent des transferts d'activité entre États membres.

En se tenant à la simple transposition qui dit qu'il faut au moins deux États membres ou l'ensemble du groupe pour lancer une procédure d'information et consultation du CEE, le gouvernement renforce la stratégie des entreprises de morceler les procédures en fonction des dispositions légales de chaque États. Par exemple, une entreprise ayant pour projet de fermer plusieurs établissements en Europe, mettra cette décision en œuvre étape par étape de manière à faire croire qu'un seul pays est concerné alors qu'en réalité plusieurs pays seront impactés par les décisions.

3 - En ce qui concerne l'**articulation des procédures entre le CEE et les IRP nationales**, le gouvernement n'envisage pas de fixer un ordre automatique de consultation, car il estime que cela dépend des situations, ce qui correspond à notre analyse.

Mais l'ordonnance transposera bien l'article qui indique que ce thème peut être traité par accord lors de la constitution du CEE.

Comment améliorer notre travail CGT dans les CEE ?

Les Comités d'Entreprise Européens sont une instance de représentation dans les groupes multinationaux dont les centres de décisions sont de plus en plus concentrés et éloignés des salariés.

Nous avons besoin de mieux connaître les droits liés à cette instance afin de revendiquer des droits et des moyens dans l'ensemble des institutions représentatives nationales et européennes, afin de permettre l'intervention légitime des salariés sur les choix de gestion, les choix économiques, sur les stratégies de production, d'emploi et d'implantation des entreprises, **afin de placer l'économie au service du social**.

C'est aussi un moyen de s'impliquer dans le travail international de la Fédération, notamment de construire des relations bilatérales avec d'autres syndicats en Europe.

La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT organise le 6 octobre 2011, une journée d'études sur ce dossier. Il est important que tous les syndicats de la Fédération participent à cette journée. Cela nous permettra de :

- ⇒ Faire le point sur la transposition de la directive en droit français, mais aussi dans d'autres pays d'Europe.
- ⇒ Recenser les camarades siégeant dans des Comités d'Entreprise Européens. *Pour rappel, les désignations des membres CGT dans les CEE doivent exclusivement être faites par la Fédération.*
- ⇒ Echanger nos expériences entre camarades siégeant dans des Comités d'Entreprise Européens.
- ⇒ Coordonner nos positions sur l'activité CGT dont nous avons besoin dans les groupes multinationaux.



Bulletin de participation **Journée d'Etudes 06.10.2011** **"Comités d'Entreprise Européens"**

Syndicat CGT de l'établissement

Adresse

CP

Localité



Fax

E-mail

A retourner à la FNIC CGT - Case 429 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil cedex - fax : 01.48.18.80.35 - e-mail : fnic@cgt.fr

● LA COTISATION SOCIALE.

La rhétorique du Medef : "**c'est l'entreprise qui crée la richesse**", sous entendu c'est nous, le patronat, qui sommes à la base de cette création, mérite pour le moins d'être approfondie.

Si effectivement c'est "**dans l'entreprise**" que se crée la richesse, c'est bien le travail qui la conditionne, et donc les salariés qui en sont générateurs.

Pour preuve, lors de faits de grève, pas de travail, pas de richesses produites.

Ainsi le **travail des salariés** crée l'ensemble des richesses nécessaires aux salaires, aux cotisations sociales (*maladie, retraite, chômage, allocations familiales*), aux investissements, et aux profits !

De ce fait, il permet également de financer les recettes de l'État, que ce soit au travers de la consommation : TVA, TIPP, des différents impôts : sur le revenu des ménages, impôt foncier, taxe d'habitation, sur les sociétés, et même sur l'ISF (*puisque la fortune trouve son origine dans les profits issus du monde du travail*).

Aujourd'hui, le patronat prétend qu'il n'y a pas d'alternative au capitalisme, au marché, à la mondialisation, à la déréglementation financière, aux baisses des salaires, aux délocalisations, à la disparition des systèmes de protection sociale, etc.

Bref qu'il n'y a d'autres perspectives à ce qu'il continue de s'accaparer les fruits du travail du salariat.

Cette idéologie gangrène nos sociétés, provoque le déclassement social du plus grand nombre, et des profits gigantesques pour quelques privilégiés.

Les entreprises françaises crouleraient sous le poids des "charges sociales et fiscales" alors même que les différents taux de cotisations sociales invoqués, ont déjà été en grande partie transférés à la "charge" de l'État, donc du contribuable : **exonération de cotisations sociales sur les salaires compris entre le SMIC et 1.6 fois celui-ci.**

Depuis plus 20 ans, au niveau du SMIC, le taux des prélèvements effectifs que doit supporter les entreprises diminue.

En effet, alors que les cotisations patronales hors Sécurité Sociale progressaient de près de 4 points, les cotisations patronales de Sécurité Sociale sont passées de 33 % à 4,38 % du salaire brut.

Cette baisse est principalement imputable aux mesures d'allègements de cotisations patronales sur les bas salaires depuis le milieu des années 90.

Aujourd'hui, les cotisations de Sécurité Sociale ne représentent plus que 21,3 % de l'ensemble des prélèvements effectifs à la charge des employeurs.

Cette trappe à bas salaires fait qu'aujourd'hui 10 % des salariés sont au Smic et ce pourcentage ne cesse d'augmenter, de plus le pouvoir d'achat du SMIC lui se dégrade.

NB : le taux d'inflation annuel est celui du mois de juillet en moyenne glissante sur 12 mois

Sources : Col. 1 & 2 : [Insee, Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance \(SMIC\)](#)

Evolution récente du SMIC horaire brut en euros.

Date parution au <u>JO</u>	Montant horaire	Évolution	<u>Inflation</u>	Différence
1 ^{er} juillet 2006	8,27 €	+ 2,99 %	+ 1,90 %	+ 1,09 pt
1 ^{er} juillet 2007	8,44 €	+ 2,06 %	+ 1,27 %	+ 0,79 pt
1 ^{er} mai 2008	8,63 €	+ 2,25 %	+ 2,27 %	- 0,02 pt
1 ^{er} juillet 2008	8,71 €	+ 0,93 %	+ 2,68 %	- 1,75 pt
1 ^{er} juillet 2009	8,82 €	+ 1,26 %	+ 0,99 %	+ 0,27 pt
1 ^{er} janvier 2010	8,86 €	+ 0,5 %	+ 1,1 %	- 0,6 pt
1 ^{er} janvier 2011	9 €	+ 1,6 %	+ 1,7 %	- 0,1 pt

Exonérations sociales et fiscales sur les heures supplémentaires.

Selon un rapport parlementaire publié le 30 juin dernier, la subvention du coût de l'heure supplémentaire accordée aux entreprises (*faut-il le rappeler dans une période de fort taux de chômage*) est "peu efficiente" et le manque à gagner pour le budget de l'État incitations fiscales et sociales est évalué à 4.5 milliards d'euros.

Dans cette période de faible croissance en France, conséquence d'une baisse orchestrée du pouvoir d'achat d'une majorité de travailleurs, de financiarisation de l'économie, de la poursuite des délocalisations d'entreprises, **on ne peut que reconnaître au patronat une constance dans sa récrimination sur les "charges sociales et fiscales" qui l'accablent ...**

Mais est-il crédible quand il évoque par exemple l'Impôt sur les Sociétés et cite le taux théorique de 33 % (*qui s'applique aux Pme-Pmi*).

La réalité est tout autre, selon un rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, les entreprises du CAC 40 ont acquitté 13.5 milliards d'euros d'impôts sur les sociétés en cumulé entre 2007 et 2009.

Après utilisation des diverses et variées niches fiscales concédées par les gouvernements successifs, déductions des crédits d'impôts divers, (*report des déficits antérieurs, soutien à l'emploi, etc.....*), le solde tombe à 10 milliards d'euros en 3 ans.

Sur la même période, les entreprises du CAC 40 ont réalisé plus de 230 milliards d'euros de bénéfices cumulés. Ce qui représente un taux d'imposition réel de 4.3 % !

De même, son lobbying auprès du gouvernement lui a permis d'obtenir une de ses vieilles revendications la suppression de la Taxe Professionnelle.

Effectivement, les entreprises du CAC 40 ne délaissent pas les "aides" de l'État tant décriées. 172 milliards d'euros de niches fiscales et sociales sont accordées chaque année aux entreprises, et les grands groupes ne sont pas les derniers à en profiter.

Mais le patronat en veut toujours plus et souhaite se désengager de l'ensemble de la protection sociale et poursuivre le transfert sur le budget de l'État.

Le plus ahurissant et le plus désolant, c'est que certaines organisations syndicales, dont la CFDT, accompagnent ce mouvement en proposant par exemple, de transférer les cotisations sociales, Maladie et Famille, sur la CSG.

Bien entendu, cela ne mettra pas fin aux exigences du Medef, et les conséquences seront désastreuses, tant pour les salariés que pour les chômeurs et les retraités.

En effet, à quoi le patronat pourrait-il bien consacrer les gains ainsi réalisés ?

Nul doute que cela nous sera présenté sous la formule bien rodée du Gagnant-Gagnant et bien entendu sans aucun droit de contrôle sérieux (*style opération Baisse de la TVA sur la restauration*).

- » Augmenter les salaires, embaucher, créer des emplois Ne rêvons pas, ce n'est évidemment pas le but recherché.
- » Augmenter les investissements Peut être mais où ? en France ? assez peu crédible, donc cela conduirait à de nouvelles délocalisations !
- » Augmenter les dividendes ; les hauts revenus, les stocks options plus sûrement.

Le transfert sur le budget de l'État, soit par une augmentation de la CSG, soit par l'instauration d'une nouvelle TVA habillée du qualificatif de Sociale, conduira inéluctablement à la poursuite de la baisse du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, des chômeurs et des retraités.

Associé à la politique mise en place pour satisfaire les exigences de l'oligarchie financière, de réduction des dépenses de l'État, non remplacement de fonctionnaires partant en retraite, baisse drastique des budgets sociaux, **cela va nécessiter une prise de conscience et une mobilisation des salariés et l'intervention de leurs organisations dont la CGT, dans le débat politique des élections de 2012.**

Force est de constater que le patronat, lui, n'a jamais renoncé à la Lutte des Classes, ce qui permet à Warren Buffett, 3^{ème} fortune mondiale de fanfaronner : "*La guerre des classes existe, c'est un fait, mais c'est la mienne, celles des riches, qui mène cette guerre et nous sommes en train de la remporter.*"

LE GUIDE COMPLET DES RETRAITES



Connaître vos droits: ce qui change à partir du 1^{er} juillet 2011, un dossier juridique et pratique de 64 pages, au cœur d'un journal de 116 pages. POUR TOUT SAVOIR sur la retraite des salariés, de la fonction publique, les régimes spéciaux, les retraites complémentaires.

~~7€~~ Pour le MOUVEMENT syndical facturé **6,50€**

N° de la Fédération (à préciser – voir liste ci-dessous) ☐ ☐

- | | | |
|------------------------------------|---|--|
| 01 Métallurgie | 13 Textile habillement, cuirs et peaux | 32 Banques et assurances |
| 02 Cheminots | 14 Filpac | 33 Professionnels de la vente |
| 03 Services publics | 15 Ports et docks | 34 Officiers marine marchande |
| 04 Industries chimiques | 17 Verre céramique | 35 Police |
| 05 Construction, bois, ameublement | 19 Tabacs | 39 Commerce, distribution et services |
| 07 Mines-énergie | 20 Équipement | 42 UGFF |
| 08 Employés et organismes sociaux | 23 Finances | 44 Syndicat national des journalistes |
| 09 Transports | 24 Éducation recherche culture | 47 Sociétés d'études conseil et prévention |
| 10 FAPT | 29 Santé et action sociale | 48 Comités de chômeurs |
| 11 Agroalimentaire | 30 Syndicat des marins | 50 Union syndicale des intérimaires |
| 12 Travailleurs de l'État | 31 Spectacle audiovisuel, action culturelle | |

Numéro de compte*

Nom de l'entreprise

Nom de l'entreprise

* ATTENTION. Si vous ne possédez pas de numéro de compte, vous devez impérativement joindre le règlement à la commande

Adresse d'expédition

Code article 04110507

Entreprise (à préciser, seulement si nécessaire à l'expédition)

Madame ☐ Monsieur ☐ Mademoiselle ☐

Nom

Prénom

Numéro

Rue

BP ou lieu-dit

Code postal

Ville

NOMBRE D'EXEMPLAIRES

× 6,50 € =

Ci-joint le règlement par chèque n°

Banque établi à l'ordre de la Vie Ouvrière

Commande à retourner

accompagnée de votre règlement à l'ordre de la Vie Ouvrière à:

La Vie Ouvrière
263 rue de Paris
Case 600
93516 Montreuil
Cedex

Tél. 01 49 88 69 60
01 49 88 68 50
Fax 01 49 88 68 66
01 49 88 68 37

LES INVENDUS NE SONT PAS REPRIS

www.librairie-nvo.com



SPÉCIAL NVO RENTRÉE

Chaque jour télévisions, radios, journaux, révèlent et commentent une foule d'informations qui intéressent et interpellent les salariés. Le plus souvent les explications diffusées confortent les discours gouvernementaux et patronaux. La NVO, elle, valorise, au travers de ses reportages, ses enquêtes, ses dossiers, les revendications, les attentes et les actions du mouvement social, les actions de la CGT.

Abonnez-vous !

PARUTION 9 SEPT 2011

N° de la Fédération (à préciser - voir liste ci-dessous) :

- | | | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| 01 Métallurgie | 11 Agroalimentaire | 24 Éducation Recherche Culture | 39 Commerce Distribution et Services |
| 02 Cheminots | 12 Travailleurs de l'État | 29 Santé et Action Sociale | 42 UGFF |
| 03 Services publics | 13 Textile habillement-Cuirs et Peaux | 30 Syndicat des Marins | 44 Syndicat national des journalistes |
| 04 Industries chimiques | 14 Filpac | 31 Spectacle audiovisuel - | 47 Sociétés d'Etudes conseil |
| 05 Construction - Bois - Ameublement | 15 Ports et Docks | Action culturelle | et prévention |
| 07 Mines - Énergie | 17 Verre Céramique | 32 Banques et Assurances | 48 Comités de chômeurs |
| 08 Employés et Organismes sociaux | 19 Tabacs | 33 Professionnels de la vente | 50 Union Syndicale des Intérimaires |
| 09 Transports | 20 Équipement | 34 Officiers Marine marchande | |
| 10 FAPT | 23 Finances | 35 Police | |

Numéro de compte *

Nom de l'entreprise

Téléphone

* ATTENTION. Si vous ne possédez pas de numéro de compte, vous devez impérativement joindre le règlement à la commande.

ADRESSE D'EXPÉDITION

Entreprise (à préciser, seulement si nécessaire à l'expédition)

Monsieur ☐

Madame ☐

Mademoiselle ☐

Nom

Prénom

Numéro

Rue

BP ou lieu-dit

Code postal

Ville

Code article 34482011

Nombre d'exemplaires x 2 € = €

Ci-joint le règlement par chèque n°

Banque..... établi à l'ordre de la Vie Ouvrière

Commande à retourner
(accompagnée de votre règlement à l'ordre de la Vie Ouvrière) à :
La Vie Ouvrière - 263, rue de Paris - Case 600
93516 MONTREUIL Cedex
tél 01 49 88 69 60 • 01 49 88 68 50
fax 01 49 88 68 66 • 01 49 88 68 37
www.librairie-nvo.com

**LES INVENDUS
NE SONT PAS REPRIS**